



AU FIL DES JOURS

5 JANVIER 2017 N° 119

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

ACTUALITES



Colloque CFR du 16 décembre 2016 sur la possibilité d'un régime français de retraite universelle

Il est encore trop tôt pour affirmer que ce colloque CFR, tenu dans la salle Clémenceau du Palais du Luxembourg (Sénat) avec 9 intervenants et en présence de 170 invités, a pleinement atteint son objectif. Ces intervenants, personnalités économiques et politiques réparties en 3 tables rondes, devaient débattre de la possibilité d'assurer la pérennité et l'équité du système français de retraites en fusionnant la totalité des régimes actuels en un seul régime, par points, voisin de ceux déjà adoptés par la Suède et l'Italie. Ces personnalités, dont Madame Elsa Fornero, professeur d'économie à l'Université de Turin et ministre du travail de 2011 à 2013, devaient s'exprimer en particulier sur le projet CFR, projet de loi exposant les motifs d'une réforme systémique et les moyens de la réaliser d'ici 2022. Les nombreuses questions posées par l'assistance permirent aux débatteurs de préciser leurs positions résumées très succinctement ci-après.

Antoine Bozio, Directeur de l'Ecole d'Economie de Paris et de l'Institut des Politiques Publiques :

- même formule de calcul pour tous, public et privé, système unifié donnant, à cotisations égales, les mêmes droits à retraite, sans abandon de la solidarité

Antoine Delarue, actuairer et économiste, fondateur du cabinet d'actuaire Servac (spécialiste des problèmes de retraite et de protection sociale)

- transformation des droits passés en droits équivalents du nouveau système, fonctionnement par points

Yannick Moreau, Présidente du Comité de Suivi des Retraites, ex Présidente du COR

- le mode de calcul des retraites de la Fonction publique doit évoluer, mais l'intégration des primes est un problème majeur (le «nœud gordien»)

Elsa Fornero,

- réforme italienne préparée et adoptée en pleine menace de crise financière, sur la base de comptes notionnels comme en Suède, afin d'effacer rapidement le déficit et de n'en plus transmettre aux générations futures,
- nouveau recul de l'âge de départ comme mesure la plus efficace à court/moyen terme

Christophe André, Senior Economist à l'OCDE, Chef du Bureau Suède/Finlande et **Dominique Anxo**, Economiste, Professeur à la Linnaeus University (Suède)

- réforme achevée en 1995 après 8 années de discussions
- système autorégulateur assurant équité générationnelle et intergénérationnelle

- départ possible dès 61 ans, mais forte incitation financière à poursuivre jusqu'à 67 ans, taux d'emploi des seniors : 75% vs 45% en France

Jacques Bichot, Professeur émérite d'économie à l'Université de Lyon III

- préférence pour un système en points comme AGIRC/ARRCO

Nicolas Doucerain, Président de «Nous citoyens»

- l'intolérable chômage des jeunes exige d'urgence plusieurs réformes systémiques, dont celle des retraites

Agnès Verdier-Molinié, Economiste, Directrice de l'iFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques)

- aligner les modes de calcul public/privé dès le 1/1/2019, reculer l'âge de départ à 65 ans d'ici 2027, favoriser la mobilité

Pierre Erbs, Président de la CFR

- restaurer la confiance,
- dépasser le stade de la gestion paramétrique
- basculer rapidement sur le nouveau système

Ce colloque n'est qu'une première étape dans la promotion du principe de régime universel de retraite auprès des instances politiques, du monde économique et auprès de l'opinion publique en général. Les journalistes de l'Association des Journalistes de l'Information Sociale (AJIS) qui en ont suivi les débats devraient en particulier contribuer à cette croisade.

L'interpellation des candidats à l'élection présidentielle sur la base du projet de loi CFR et de quelques résultats clairs de l'enquête faite par Harris Interactive* à la demande de la CFR, dont les résultats sont résumés ci-après, sera également une étape importante.

La grande qualité des débats et le nombre de participants proche de la capacité maximum de la salle sont déjà un encouragement certain.

Enquête Harris Interactive (*)

En prologue au colloque « Retraite universelle », la CFR a fait réaliser un sondage effectué du 22 au 24 novembre sur un échantillon de 1018 personnes (voir document sur le site internet de la CFR).

Dans son allocution d'accueil, le Président Pierre Erbs a donné les principaux résultats de cette enquête qui démontre de façon magistrale l'utilité de la démarche engagée par la CFR sur la retraite universelle, notamment sur quatre points :

- 1 - la fusion des différents régimes de retraite : 75% des Français indiquent y être favorables
- 2 - la simplification du système actuel des retraites : 82% des sondés y sont favorables
- 3 - la sauvegarde du système par répartition : 74% des personnes interrogées y sont favorables
- 4 - l'amélioration de l'équité des retraites quelle que soit l'activité professionnelle : 72% sont favorables

L'enquête révèle aussi que 79% des personnes interrogées s'attendent à ce que l'instauration de la réforme fasse courir un risque de grèves et de manifestations majeures dans le pays. La CFR a établi, dans son projet de loi, qu'elle n'ignorait pas cette éventualité en prévoyant une période de concertation suffisante propre à endiguer cette hypothèse fort justifiée en cas d'absence d'une pédagogie adaptée.

Installation du HCFEA Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age

Se substituant notamment au Haut Conseil de la Famille ainsi qu'au CNRPA, le HCFEA a été installé le 13 décembre par Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des Droits des femmes, ainsi que par Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Ce Haut Conseil résulte de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) promulguée il y a tout juste un an.

Comme son nom l'indique, le Haut Conseil regroupe trois collèges et se réunira en principe 1 fois par an en formation plénière et 4 fois par an en formations spécifiques.

Dans le collège "âge", les associations de retraités et personnes âgées sont représentées par : la CFR (Sylvain Denis), l'UFR (Christiane Visconti), la FNAR (Christine Meyer), Générations Mouvement (Pierre Erbs), la CNR (Bernard Nicolas) ainsi que l'UNRPA (Danielle Rollat).

Le HCFEA "anime le débat public et apporte aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle". Le Bureau de la FNAR a proposé trois axes de positionnement : la non-discrimination selon l'âge, les solidarités intergénérationnelles, la défense de la représentativité.

Comment se faire entendre en formation plénière ?



DANS LES MEDIAS

Sylvain Denis interviewé par *La Voix du Nord*

LA VOIX DU NORD JEUDI 29 DÉCEMBRE 2016

Montreuillois 9

Internet offre un outil pour comparer le coût des maisons de retraite

Le ministère de la Santé vient de lancer un comparateur pour permettre aux familles de choisir leur EHPAD en toute transparence. Pour le moment, seuls les prix et quelques prestations sont listés.

PAR AURÉLIE CHUPIN
montreuil@lavoxdunord.fr

Vous êtes une famille ou un particulier et vous cherchez une maison de retraite ou un EHPAD. L'État vient à votre aide en publiant sur le portail pour-les-personnes-ageses.gouv.fr un classement des établissements en fonction des prix. L'outil était demandé par le public selon le vice-président de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Sylvain Denis. Selon une des responsables, le but « est de renforcer la transparence et l'information sur les prix pratiqués dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette mesure va également faciliter les démarches des personnes âgées et de leurs proches à la recherche d'un établissement. » Il suffit de sélectionner sur le site son département ou son secteur pour voir s'afficher les EHPAD,



Le confort, les infrastructures sont essentielles dans le choix d'un EHPAD. Le prix est loin d'être le seul argument d'un établissement.

du moins cher au plus onéreux. Le prix est pour l'instant le seul critère. Selon la chargée de mission information des personnes âgées et des aidants à la CNSA, ajouter d'autres critères n'est pas à l'ordre du jour. Le vice-président de l'organisation, Sylvain Denis, estime que l'initiative « est une première étape » mais que le listing sera probablement amélioré en fonction des remarques des particuliers. Faut-il ajouter des critères autres que le coût des EHPAD ? Sylvain Denis, qui est également l'ancien président de la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR), ne le souhaite pas pour ne pas fâcher les établissements, ce qui serait, d'après lui, contre-productif. « Le prix permet un premier tri et de voir ce que l'on peut avoir en fonction de ses moyens », souligne-t-il. Quant aux écarts de coût pour des prestations identiques, Sylvain Denis les justifie. D'après lui, « ça peut être dû au bâtiment, s'il est neuf ou non, la ville ou le

quartier dans lequel il est situé, la taille des chambres, les prestations incluses ou non... » Des différences de tarif qui peuvent aller jusqu'à 30 ou 40 euros par jour. La question de l'inégalité des soins ou du confort se pose donc.

“Le prix permet un premier tri et de voir ce que l'on peut avoir en fonction de ses moyens.”

SYLVAIN DENIS,
VICE-PRÉSIDENT DE LA CNSA

Fataliste, l'ancien président de la FNAR répond : « Qu'est-ce qu'on peut y faire ? Des inégalités il y en a tout le temps. » Il relativise en espérant que le classement va faire réfléchir les dirigeants lorsqu'ils vont comparer leurs prix avec ceux des autres établissements. Ce qui pourrait amener une baisse générale des prix et des efforts. ■



Comment financer une place ?



CFR

SANTE



Avec une régularité qui la caractérise, la commission SANTE poursuit ses travaux ; elle s'est réunie le 5 décembre.

La **labellisation des contrats d'assurance complémentaire santé des + de 65ans** est probablement à classer parmi les projets non aboutis..., mais il demeure une certitude : les retraités seront désormais les seuls à ne pas bénéficier de la généralisation de l'accès à la complémentaire santé (et des avantages associés, fiscaux notamment) promis à tous les citoyens ! Mais nous y reviendrons...

Il faudra également suivre de près les projets annoncés par la Ministre des affaires sociales et de la santé d'une **meilleure prise en charge des audioprothèses**.

La commission a fait une analyse approfondie de la question des **restes à charge (RAC)** à la faveur de la publication récente d'une étude de l'IRDES. Les sommes que l'assurance maladie ne rembourse pas - le reste à charge - a tendance à augmenter. Leur origine est multiple et les travaux des experts les identifient parfaitement. Contrairement aux idées reçues, « le reste à charge à problème » n'est pas principalement dans les soins courants des patients, mais plutôt dans des situations bien identifiées, comme une forte consommation de soins liée à une pathologie chronique coûteuse. responsables apportent une mais subsistent le problème des 5% complémentaire ainsi que les effets pénalise grandement les retraités justement qui subissent les RAC les élevés, du fait de leur vulnérabilité



épisode particulier de santé ou à Les nouveaux contrats amélioration de la couverture, de personnes non assurées en de l'absence de mutualisation qui (tarification à l'âge), ceux plus fréquents, voire les plus croissante en matière de santé.

L'actualité de cette question des « restes à charge » et le contexte des débats politiques amènent la commission à décider la publication d'une tribune sur ces sujets, pour rappeler les enjeux d'une couverture sociale universelle et solidaire dans le domaine de la santé.

Les réseaux de soins peuvent d'ailleurs apporter une forme de réponse à l'augmentation des RAC, car ils contribuent à une forme de maîtrise des tarifs et à un encadrement de la qualité des soins. La Cour des Comptes souligne le développement des réseaux de soins et leur impact positif. L'Observatoire des restes à charge met en évidence les effets de la moindre dépense pour les patients qui y ont recours.

Les médicaments : 3 aspects ont été examinés par la commission :

- Le prix des médicaments : militer pour un accès universel aux traitements... La commission rejoint les positions exprimées par le CISS à propos des mesures inscrites dans le PLFSS 2017 tendant à introduire des règles structurelles nouvelles sur la fixation des prix des médicaments.

Ces mécanismes vont dans le bon sens, mais il faudra poursuivre afin de favoriser l'innovation et préserver l'accès universel aux traitements.

- La commission a par ailleurs pris acte des positions ministérielles concernant la confirmation de la prise en charge des médicaments de la maladie d'Alzheimer, malgré un avis de la HAS mettant en évidence leur efficacité faible.

- A noter également la proposition de la HAS de permettre aux associations de patients de contribuer à l'évaluation d'un médicament ou d'un dispositif médical. C'est en quelque sorte la reconnaissance de l'expertise du patient et de son point de vue sur le traitement de sa maladie.



Les travaux de la commission ont aussi porté sur les sujets suivants :

- **Lancement d'un programme interministériel de maîtrise de l'antibiorésistance.**

Ce programme concerne en premier lieu les professionnels de santé et les établissements, mais le grand public doit y être sensibilisé (surconsommation et mésusage des antibiotiques).

- **Débats en cours et à venir des campagnes électorales**

Comme convenu, la commission santé va s'attacher à collecter et à analyser les positions, propositions et engagements des leaders politiques dans le cadre des débats électoraux, notamment pour pouvoir apporter sa contribution à la rédaction des documents d'interpellation des candidats, par la CFR.

A noter l'appel du « collectif santé 2017 » qui regroupe des patients et des usagers (CISS), des professionnels de santé, du secteur hospitalier, de l'industrie... « Faisons de la santé un enjeu démocratique » et le lancement du site internet de débats sur la santé de la Mutualité Française « place de la santé ».

- **Création imminente de l'UNAASS** (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé), nouvelle étape de l'organisation de la représentation des usagers et de l'exercice de la démocratie sanitaire.

- **Evocation du plan d'action en santé de la FNAR** (FNAR 2020) qui propose un questionnement de ses adhérents pour définir les priorités.

Une coordination avec les autres composantes de la CFR serait opportune.



NOS FEDERATIONS UFR et FNAR

FNAR Mission Santé

Questionnement Santé

Les Correspondants santé des associations de la FNAR ont souhaité que pour définir des priorités et choisir des modalités concrètes dans le champ de la santé ainsi que des partenaires, un court questionnaire de ses adhérents soit proposé. Celui-ci a été préparé tout au long du 4ème trimestre et présenté au Conseil d'Administration (Octobre), puis lors de la journée des Présidents le 6 décembre.

Il a été décidé de "lancer" le questionnaire dès après la Journée des Présidents. Il est possible d'y accéder directement et d'y répondre ; il est également possible de le transférer aux adhérents de vos associations

: <https://goo.gl/forms/wm03T7lThDYceDtk2>

Le questionnaire est ouvert jusqu'à fin janvier. Les réponses sont personnelles, mais anonymes.



Suite à l'appel lancé lors de la Journée des Présidents du 6 décembre dernier et relayé par certaines associations, le questionnaire santé a déjà recueilli à ce jour plus de 650 réponses. Lorsque toutes les associations auront pu inviter leurs membres à se joindre au mouvement, il est évident que la FNAR disposera alors de précieuses indications sur les attentes des adhérents, sur leurs sujets d'intérêt et leurs préoccupations. Les informations ainsi collectées serviront de base aux propositions que les Correspondants se chargeront d'élaborer à l'intention de la FNAR comme des associations membres.

Désignation des représentants des usagers et installation des Conseils territoriaux de santé

Tout au long du trimestre, la FNAR a poursuivi sans relâche le travail de fourmi de désignation des représentants des usagers dans les Commissions des Usagers. Plus de 70 candidatures ont été transmises. Toutes les ARS*, elles-mêmes en pleine restructuration, n'ont pas pu répondre. Un point complet vous sera proposé fin janvier.

*ARS = Agence régionale de Santé

A... COMME ASSOCIATIONS

Le 19/12 – Assemblée régionale de l'ADREP (anciens d'IBM)

Une cinquantaine de participants du secteur de Nice se sont réunis à Saint Laurent du Var. La rencontre était organisée par le Délégué régional de l'ADREP, M. Jacques Gros. Sont intervenus lors de cette réunion : Mme Marie-Claude Soumy (Secrétaire Générale de l'ADREP), M. Michel Amary (Président de l'ADREP) et Gilles Barrière (Président de la Mutuelle IBM).

Parmi les sujets traités : objectifs, activités et organisation de l'ADREP ; la CFR et ses Fédérations ; la protection sociale en France ; l'avenir de l'AGIRC et de l'ARRCO ; la retraite universelle ; la représentativité des retraités ; la communication ; la réversion ; l'enquête sur les retraites de novembre 2016 et le colloque organisé par la CFR au sénat le 16 décembre.



La FNAR et l'UFR vous souhaitent

- ♦ santé, énergie et dynamisme
- ♦ enthousiasme et force de conviction
- ♦ succès et satisfactions de tous ordres
- ♦ projets à réaliser, rêves à concrétiser ...
- ... et puis toutes ces petites joies qui enchantent le quotidien !



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution :
Le 02 FEVRIER 2017

